

Vol. 2

Num. 1

JUIN 2018

ISSN : 2588-1744

**REVUE ALGERIENNE DES ETUDES DE
POPULATION**

Revue Internationale Indexée

Directeur de la revue : Bedrouni Mohamed

Rédacteur en chef : Mesli Redhouane

Comité de rédaction : Boulfekhar Nacer

Mezazi Younes

Madani Salima

Zekri Mohamed

Fratsa Samir

Mechid Nabila

Publiée par :

**LABORATOIRE DES ETUDES DE POPULATION, DE LA SANTE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE EN ALGERIE**

Département des Sciences Sociales, Université Blida2, ALGERIE

**Editée en Algérie par
'Office des publications Universitaires'**

REVUE ALGERIENNE DES ETUDES DE POPULATION

Revue internationale semestrielle indexée publiée par le « Laboratoire des Etudes de Population, de la Santé et du Développement Durable en Algérie (E.P.S.D.D.A)»

Directeur de la revue :

Bedrouni mohammed, Professeur, directeur du laboratoire E.P.S.D.D.A.

Comité scientifique :

Saadi rebah, Guend A. Hani, Belarbi Zoubida, Derdiche Ahmed.

Rédacteur en chef :

Mesli redhouane, Directeur de recherche, E.P.S.D.D.A, université Blida 2, Algérie.

Comité de rédaction :

Boulfekhar Nacer, Assistant de recherche, E.P.S.D.D.A, université Blida 2, Algérie.

Madani Salima, Directeur de recherche, E.P.S.D.D.A, université Blida 2, Algérie.

Mezzazi Younes, Assistant de recherche, E.P.S.D.D.A, université Blida 2, Algérie.

Fratsa Samir, Assistant de recherche, E.P.S.D.D.A, université Blida 2, Algérie.

Mechid Nabila, Assistant de recherche, E.P.S.D.D.A, université Blida 2, Algérie.

Comité de lecture :

Aasia Cherif, Professeur, Ecole nationale Supérieure de la Statistique et de l'Economie Appliquée, Koléa, Algérie.

Amadou Sanni Mouftaou, Ph. D, I.F.O.R.D, Yaoundé, Burkina-Faso.

Bedrouni Mohammed, Professeur, Blida 2, Algérie.

Beninguisse Gervais, Ph. D, IFORD, Yaoundé, Burkina-Faso.

Cherif Ali Hamza, Professeur, université de Tlemcen, Algérie.

Daoudi Nouredine, Professeur, université Oran 2, Algérie.

Kechad rabah, Professeur, Ecole Supérieur de commerce, Algérie.

Kouaouci Ali, Professeur, université Hadj Lakhdar, Batna, Algérie.

Ouadah-Bedidi Zahia, Ph. D, INED, France.

Salhi Mohammed, Professeur, université Oran 2, Algérie.

Ambrosseti Elena, Maitre de conférences, Sapienza Università di Roma, Facoltà di Economia, Roma, Italy.

Guend A. Hani, Maitre de conférences, Blida 2, Algérie.

Saadi rebah, Maitre de conférences, Blida 2, Algérie.

Secrétariat de la revue, abonnement et publication :

Zekri Mohamed et Boutefnouchet Hayet, E.P.S.D.D.A, B.P 2700, Adresse : Université Blida 2, Ali Lounici, -Blida- Algérie.

Tel : 0659085463, Fax : 025250110, 025250003, E-mail : redlimadz@yahoo.fr

Assemblage et mise en forme : Mesli Redhouane

La revue est indexée sur la page web : <https://www.asjp.cerist.dz>

Les chercheurs souhaitant publier leurs travaux dans la revue algérienne des études de population, sont priés d'envoyer leurs articles par e-mail (redlimadz@yahoo.fr), selon la forme et les normes proposées par la revue. Ces normes peuvent être consultées sur le site du laboratoire ([www.blida 2.ft](http://www.blida2.ft)) ou au début de ce numéro.

Les articles publiés ne reflètent que l'opinion et les points de vue de leurs auteurs.

Tout droit de publication ou de diffusion est protégé 2017, Laboratoire des Etudes de Population, de la Santé et du Développement Durable en Algérie.

SOMMAIRE

	Page
Charte d'éthique et déontologique	4
Guide de rédaction de l'article	10
Préface du directeur de la revue	17
عميرة جويذة التكوين الطبي في الجزائر: تقدم أكيد لكنه غير كاف	19
خديجة مزروود رابع سعدي وفيات الرضع من خلال معطيات المسح الجزائري متعدد المؤشرات الرابع (MICS 2012)	34
Ali KOUAOUCI Abdelkamel KHALDI	
Les accidents des jeunes enfants de moins de 15 ans en 2012 (MICS4) dans le cadre de la transition épidémiologique en Algérie	58
Mohammed BEDROUNI	
Les jeunes (15-29 ans) ni scolarisés ni en emploi ni en formation « NEET » : Analyse comparative à travers cinq pays arabes méditerranéens (Algérie, Egypte, Liban Maroc et Tunisie)	82
A. Hani GUEND	
Senegal Muslim Population: A Demographic Profile	130

CHARTRE D'ETHIQUE ET DEONTOLOGIQUE DE LA REVUE ALGERIENNE DES SCIENCES DE LA POPULATION

L'objet de cette charte est de fixer les règles à respecter pour la publication d'articles dans la revue algériennes des études de population. Cette réglementation a été établie en conformité avec la Charte d'Ethique et de Déontologie Universitaire du Ministère algérien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

1. Cette Charte vise ce qui suit :

- La protection des auteurs qui soumettent un projet de publication ;
- La préservation et la promotion l'autonomie de la recherche dans le cadre du respect des règles d'éthique ;
- La défense et la promotion de la liberté d'expression scientifique sans porter atteinte aux droits des personnes et des institutions ;
- L'amélioration de la qualité, la consolidation de la légitimité et de la crédibilité des travaux scientifiques dans les domaines relevant de ligne éditoriale de la revue ;
- Le respect des principes fondamentaux d'éthique doit concerner à la fois les travaux de recherche réalisés et les méthodes d'investigation adoptées.

Sachant bien que cette liste n'est pas exhaustive, il revient donc à chaque auteur de faire l'arbitrage le plus impartial lors de la résolution des problèmes rencontrés lors de de toutes les étapes d'exécution de ses travaux de recherche.

2. Les principes de base

Le processus de publication des projets d'articles soumis à la revue algérienne des sciences de la population est régi par cinq principes d'éthique :

- a) Le progrès scientifique** : Les articles soumis doivent avoir comme objectifs primordiaux le progrès de la recherche scientifique et la capitalisation des résultats pertinents,

originaux et récents dans le domaine exploré, en particulier dans cette revue.

- b) **L'intérêt collectif** : En plus du développement et de l'enrichissement de la connaissance scientifique collective, les projets de publication doivent également servir le bien-être collectif de la société ;
- c) **La rigueur méthodologique** : La particularité du champ des sciences sociales fait que ses résultats sont souvent amendables, raison pour laquelle toute critique, amendement ou révision fondés et constructifs sont la bienvenue ;
- d) **Le respect de la confidentialité et de l'anonymat** : L'utilisation des informations qui parviennent aux responsables de la revue doivent être traitées dans le respect de l'anonymat des tiers ;
- e) **Le sens de la responsabilité** : L'appropriation des travaux d'autrui n'est plus admissible. Toute proposition est censée être correcte, transparente et loyale.

Caractéristiques générales de la Revue Algérienne des Sciences de la Population.

3. La Revue Algérienne des Sciences de la Population est une publication :

- **Périodicité** : Semestrielle, inaugurée une année après la création du laboratoire des études de population à l'université Blida2, présentant les résultats de recherches empiriques couvrant, principalement, les territoires algériens, les pays du Maghreb et de l'Orient, des travaux méthodologiques et des contributions théoriques ;
- **Public visé** : La revue s'adresse aux chercheurs, ainsi qu'aux vaste public des enseignants, étudiants et professionnels, experts et responsables des programmes et politiques ;
- **Domaines scientifiques couverts** : Le laboratoire publie des travaux originaux, concernant les questions de population, la famille et le mariage, le développement et la santé, de chercheurs en démographie et sciences connexes comme la

sociologie, l'économie, la géographie, l'épidémiologie et la santé public.

- **Interdisciplinaire** : Elle constitue une tribune pour les chercheurs des sciences humaines et sociales, où l'en privilégie des contributions portant sur les thématiques relevant des champs ou domaines d'investigation couverts par la revue ;
- **Fondée sur une exigence scientifique élevée** : La rigueur du processus de sélection des articles, constitue une assurance du respect scrupuleux de cette exigence ;
- **Trilingue** : Pour garantir une meilleure diffusion des travaux scientifiques, la revue offre aux chercheurs l'opportunité de publier dans l'une des trois langues de leur choix : l'arabe, le français et l'anglais.

Processus de sélection des articles

4. La revue algérienne des sciences de la population ne publie que des articles originaux. Les auteurs s'engagent à ne pas soumettre leur article simultanément à d'autres revues. Notre revue s'interdit de publier tout article déjà publié, sauf dans le cas d'un transfert de «copyright ».
5. Sur réception des articles, un accusé de réception est envoyé à l'auteur. Le Comité de Rédaction examine attentivement toute proposition d'article pour juger de son adéquation avec la ligne éditoriale, arrêtée par le Conseil Scientifique.
6. Les membres du comité de rédaction décident sur l'évaluabilité de la proposition de publication, lors des réunions mensuelles.
7. Cette évaluabilité repose sur cinq critères : la conformité à notre ligne éditoriale, l'originalité, l'absence de plagiat, la rigueur méthodologique, l'existence de références bibliographiques à jour.
8. Dans le cas d'une non-évaluabilité, le comité de rédaction peut suggérer des modifications souhaitées pour une nouvelle soumission de l'article.
9. Dans le cas d'une acceptation, l'article est soumis à une évaluation en double aveugle par deux évaluateurs scientifiques distincts ignorant l'identité de l'auteur de l'article (doubleblind review). Ces évaluateurs sont choisis en fonction de leurs expertises dans le domaine.

10. La revue algérienne des études de population s'engage à éviter tout conflit d'intérêt entre les auteurs, les évaluateurs et les membres du comité de rédaction, du comité de lecture et du conseil scientifique.
11. Les rapports d'évaluation sont reçus par le secrétariat de la revue qui assure la coordination entre les parties, auteurs, évaluateurs et comité de rédaction.
12. En cas de non convergence des avis des deux évaluateurs désignés, l'article sera soumis à un troisième évaluateur, désigné dans les mêmes conditions que les deux premiers.
13. Les articles soumis seront évalués sur leur congruence avec la politique éditoriale de la revue. Ils peuvent utiliser différentes méthodes ou approches, peuvent aborder des questions théoriques et/ou méthodologiques, mais doivent apporter une contribution consistante au plan théorique, méthodologique ou empirique.
14. Le rejet de publication fait l'objet d'une notification à l'auteur de la proposition. Ce dernier peut réintroduire le même article amélioré ou introduire un nouvel article, qui subira le processus initial.
15. Les évaluateurs proposent l'une des notifications suivantes, suivant la grille d'évaluation, adoptée par le Conseil Scientifique de la revue.
 - a. « Texte publiable en l'état » ;
 - b. « Texte publiable après révisions importantes » où ;
 - c. « Texte non publiable ».
16. La décision d'acceptation finale, de modification ou de rejet de l'article est prononcée par le Comité de Rédaction. Elle est notifiée aux auteurs avec les mentions appropriées. Dans le cas où des modifications sont demandées, les auteurs ont un bref délai pour procéder aux corrections. Dans ce cas, la nouvelle version est de nouveau envoyée aux premiers évaluateurs pour apprécier les correctifs apportés. Une fois, la révision admise par les évaluateurs, l'article est réputé « publiable ».
17. Avant la publication, l'auteur est destinataire de l'épreuve finale, mise en forme, selon le format de notre publication. L'auteur doit donner son accord pour publication de la version finale, sous huitaine. Faute de réponse, l'article est transmis pour publication.

Conflits d'intérêts

18. Les principes d'une double évaluation anonyme reposent sur l'objectivité et l'impartialité. Tout évaluateur qui a un « intérêt engagé » dans le projet d'article qui lui est soumis ne doit en aucune façon diffuser ou utiliser les données ou informations produites pour ses besoins propres. Dans le cas d'un conflit d'intérêt manifeste, il doit décliner l'évaluation de l'article en question.

Droit de recours

19. Les auteurs, qui estiment que l'évaluation de leurs articles est contestable, peuvent introduire un recours auprès du Conseil Scientifique de la revue.
20. La décision du Conseil Scientifique, après examen du recours, est réputée définitive.

Droits d'auteurs

21. Pour les travaux d'étudiants tirés d'un mémoire ou d'une thèse ou des travaux des jeunes chercheurs, signés avec d'autres auteurs, l'étudiant est le premier auteur de l'article proposé à la publication.
22. La propriété intellectuelle et les droits d'auteur sur le contenu original de tous les articles demeure à leurs auteurs.
23. Toute reproduction complète ou partielle de l'article doit être préalablement autorisée par la revue, autorisation qui ne sera pas indûment refusée. Référence doit être donnée quant au titre de l'article, le ou les auteurs, la revue, la date et le lieu de publication. La revue se réserve le droit d'imposer des droits de reproduction.
24. L'auteur peut retirer son projet d'article de notre revue avant sa publication, avec une demande formelle de retrait.

Originalité des contenus - plagiat

25. Le plagiat, sous toutes ses formes, constitue un comportement contraire à l'éthique de la revue. Aucun manquement à cette règle n'est toléré. Aucun autre article de l'auteur, reconnu pour plagiat, ne sera accepté par notre revue.

Politique de confidentialité

- 26.** Les noms des auteurs, des évaluateurs et des collaborateurs, ceux de leurs organisations ou de leurs attaches institutionnelles, que la revue peut recueillir dans ses opérations, demeurent confidentiels et ne seront utilisés à aucune fin commerciale ou publique autres que la signature des articles publiés.

La revue pourra utiliser pour elle-même les listes ainsi compilées pour solliciter des articles, des collaborations ou des contributions, notamment par l'envoi occasionnel de courriers électroniques. Elle expédiera aussi périodiquement des avis de parutions. Toute personne le désirant pourra se faire radier de ces listes, par simple demande à cet effet.

GUIDE DE REDACTION DE L'ARTICLE DE LA REVUE ALGERIENNE DES ETUDES DE POPULATION

1. Dimension du papier

15 x 22 cm.

2. Les marges à utiliser

Haut = 2 cm

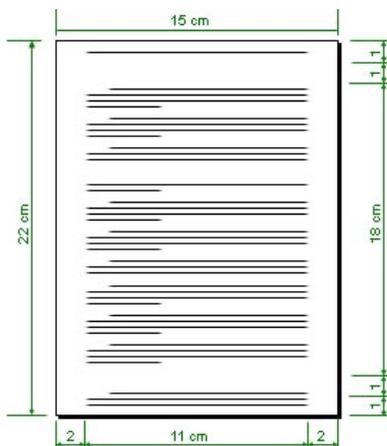
Bas = 2 cm

Gauche = 2 cm

Droite = 2 cm

En tête = 1 cm

Pied de page = 1 cm



3. Caractères typographiques

- Ensemble du texte : "Times New Roman", normal, taille 11 ;
- Notes de bas de page : "Times New Roman", normal, taille 9 ;
- Sources du tableau : "Times New Roman" italique, taille 9.

4. Le titre de l'article

Times New Roman, gras, taille de 11, MAJUSCULES, Centré.

5. Le nom de l'auteur

Le nom (en majuscules), précédé du prénom (en minuscules), se met à interlignes simple, espacement auto (avant, après) en dessous du titre, justifié à droite et suivi d'un astérisque renvoyant en bas de page où est mentionnée le nom de l'institution de rattachement de l'auteur (Centre ou unité de recherche, université).

Nacer BOULFEKHAR*

* Laboratoire des études de population, de la santé et du développement durable en Algérie.

Le texte du résumé commence à interlignes simple, espacement auto (avant, après) après le nom de l'auteur.

6. Résumés

Les résumés ne doivent pas dépasser 15 lignes (interligne simple, espacement auto, caractère 11).

Les résumés doivent impérativement être faits dans les trois langues suivantes : arabe, anglais, français.

7. Mots clefs

Après le résumé, doivent être indiqués les principaux mots clefs (4 au minimum, 7 maximum) ;

8. Le maximum de divisions en rubriques

Est de 3 (cf. l'exemple suivant) :

1. Niveaux et tendance de la fécondité en Algérie (gras, taille 11, minuscules, sans retrait)

1.1. Niveaux de la fécondité en Algérie (gras, taille 11, minuscules, sans retrait)

1.1.1. Le taux de fécondité général (taille 11, gras, sans retrait)

1.1.2. Les taux de fécondité par âge

1.1.3. etc...

1.2. Tendance de la fécondité en Algérie

1.2.1. etc...

2. Les déterminants de la fécondité en Algérie

2.1. etc...

2.1.1. etc...

2.1.2. etc...

On pourra utiliser à l'intérieur de la troisième division du texte les divisions du type a), b), c), d), en italique.

9. Paragraphes

- Pas de retrait de 1ère ligne (ni pour le texte, ni pour les titres) ;
- Les paragraphes sont séparés par un interligne simple.

10. Espacement des lignes

Toujours auto ; cependant les titres doivent être séparés du paragraphe qui les suit ou les précède d'un interligne simple.

11. Références

La référence à un auteur dans le texte ne comporte que le nom en minuscule, l'année de la publication et la page, séparés d'une virgule.

Exemple :

"Il a été montré par différents auteurs que la baisse de la natalité en Algérie est due principalement au recul du mariage et à la baisse de la fécondité légitime" (Kouaouci, 1992, p.40 ; Boulfekhar, 2003, p.60).

- Les références complètes des ouvrages ou articles des auteurs se trouveront dans la bibliographie en fin d'article (cf. ci-dessous) ;
- Lorsqu'il y a plusieurs références du même auteur (ou groupe d'auteurs) publiées dans la même année, on devra les différencier en ajoutant une minuscule à la suite de la date (1985a), (1985b) ;
- Un extrait de texte d'un auteur se fait comme le montre l'exemple suivant (en Italique, retrait avant le texte et après le texte 0,5 cm) :

"Henry (1990) notait que "Une population est un ensemble d'individus auxquels sont associées diverses caractéristiques : âge, sexe, état matrimonial, lieu de résidence, etc. Défini par rapport à un espace de référence, c'est un ensemble qui se renouvelle sous l'action directe de trois phénomènes : la natalité, la mortalité et la migration.".

12. Les notes de bas de page

Sont numérotées de 1 à n sur tout le texte, en caractères 9, Times New Roman, normal, sans retrait de 1ère ligne, espacement 0, interligne simple.

13. Les mots en langue latine

S'écrivent en italique

Exemple : *"Il était de facto dépassé par les événements"*.

14. Les grands tableaux

- Sont numérotés de 1 à n et rejetés en annexe du texte. La source doit être indiquée sous le tableau en caractères taille 9, en italique ;
- On ne tracera que les lignes horizontales (en peut réaliser cela facilement en Word, en choisissant l'onglet : Création, tableau simple 2) (cf. l'exemple ci-dessous) ;
- Le titre du tableau est en caractère 11, Times New Roman, normal, centré ;
- Il faut les citer comme (Tableau 1) ou comme (Tableaux 4, 5 et 7) ;
- Chaque tableau doit être conçu de telle façon à ce qu'on puisse le comprendre sans se reporter au texte ;
- Tous les tableaux doivent comporter les unités de mesure utilisées et la source des données ;
- Les tableaux devront être alignés à gauche. N'utilisez pas de majuscules ni de caractères gras. Si les dimensions du tableau dépassent les marges, disposez-le à l'horizontale.

Tableau 1 : Evolution de l'âge au premier mariage et de l'ISF par pays

Religion dominante	Pays	Année	Age au premier mariage	ISF (15-49 ans)
Christianisme	Kenya	1993	18,8	5,4
		2009	20	4,6
	Rwanda	1992	20	6,2
		2010	21,4	4,6
Islam	Mali	1995	16	6,7
		2006	17	6,6
	Sénégal	1992	16,2	6,0
		2011	18,5	5,0

Source : EDS.

Les petits tableaux peuvent être mis dans le texte. Ils sont numérotés de 1 à n. La source est indiquée sous le tableau en caractères format 9 et en italique.

15. Les graphiques

Sont numérotés de 1 à n et insérés dans le texte. Ils doivent être réduits pour n'occuper au plus qu'une demi page. Pour l'envoi à la revue algérienne des sciences de la population, ils seront mis chacun dans un fichier indépendant du texte de l'article. Le titre du graphique est en caractère 11, Times New Roman, gras, centré, au-dessus de la figure.

16. Les références bibliographiques

Sont mises en fin de texte, par ordre alphabétique et chronologique :

- Quand un auteur est référencié plus d'une fois, on commencera par la publication la plus récente,
- La présentation typographique est différente selon qu'il s'agit d'un ouvrage ou d'un article. Pour un ouvrage, le titre est écrit en italique et le reste en caractères normaux ; pour un article, c'est l'inverse ;

- L'année de publication se met après le nom de l'auteur. Se conformer aux exemples suivants.

Ouvrages et thèses

Kouaouci, A (1992). *Familles, Femmes et Contraception* (éd. CENEAP-FNUAP). Alger: ENAP.

Amokrane, F. (2003). Modèles reproductives et santé de la mère et de l'enfant en Algérie (Thèse de Magister, Université SAAD DAHLEB, Blida), ISSN, 74, 6831C.

Article

Carrier, N. H., and Goh, T.J (1972). The Validation of Brass's Model Life Table System. *Population Studies*, Vol. 26, No. 1, pp. 29-51.

Contribution à un ouvrage

Brass, W. (1971). On the Scale of Mortality in *Biological Aspects of Demography*, ed. by William Brass, pp. 69-110, Taylor and Francis.

Documents divers

Ministère de la santé et de la réforme hospitalière (2016). Conférence sur la santé reproductive. Journée mondiale de la population. Document photocopié, Alger.

17. Préparation de l'article original pour impression :

Le texte de l'article doit être élaboré en utilisant un traitement de texte de type WORD FOR WINDOWS et envoyé par courrier électronique aux deux adresses suivantes :

- Service des publications du laboratoire des études de population, de la santé et du développement durable en Algérie : bedrounim@yahoo.fr ;
- Comité de lecture : redlimadz@yahoo.fr.

Si vous avez réalisé des figures en utilisant un logiciel enregistrez les en utilisant un fichier à part et précisez le programme utilisé.

Eventuellement : Assurez-vous que la version que vous nous envoyez est définitive et qu'elle concorde exactement avec le texte qui l'accompagne.

18. Langue

Le texte pourra être rédigé en arabe, en anglais ou en français. Vérifiez avec le correcteur d'orthographe du traitement de texte utilisé qu'il n'y ait aucune faute. Si la langue dans laquelle est rédigé le texte n'est pas votre langue usuelle, faites-le réviser par un expert avant de le présenter.

PREFACE DU DIRECTEUR DE LA REVUE

L'équipe de la revue a réussi à mettre les deux premiers numéros sur la plate-forme ASJP, permettant ainsi à un certain nombre de chercheurs nationaux et internationaux d'accéder aux articles publiés. Ces derniers ont beaucoup apprécié l'initiative du projet de la revue et ont grandement encouragé ses initiateurs tout en promettant de les soutenir, par l'envoi d'articles et la participation à l'évaluation des travaux des autres chercheurs. Cela a beaucoup stimulé les membres de l'équipe de la revue. Ces derniers ont doublé leurs efforts et ont réussi à formaliser le troisième ensemble d'articles acceptés pour publication, présentés dans ce numéro (3), qui peuvent également être consultés sous la forme électronique sur la même plate-forme.

A l'instar de ses prédécesseurs l'actuel numéro comprend cinq articles. Le premier d'Amira Djaouida intitulé "Formation médicale en Algérie : un progrès certain, mais insuffisant", a mis en lumière le développement du secteur de la santé en Algérie. L'article s'est intéressé à l'évolution des infrastructures et de la formation médicale, depuis l'indépendance. Les problèmes du secteur ont également été abordés telle que la faiblesse de la couverture sanitaire, le déséquilibre entre les différentes régions du pays et l'émigration du personnel médical.

Le deuxième article de ses propriétaires, Mezroud Khadija et Saadi Rabeh traitait de la mortalité infantile en Algérie à la lumière de l'enquête par grappes à plusieurs indicateurs de 2012-2013. L'objectif principal de ce travail est de contrôler la mortalité infantile par des facteurs démographiques, sociaux et économiques inclus dans le questionnaire de l'enquête (MICS2012), ainsi que de mettre en évidence l'impact de l'environnement des enfants (conditions démographiques et facteurs économiques et sociaux) sur leurs risques de décès.

La troisième étude réalisée par Kouaouci Ali et Khaldi Abdelkamel intitulée " Les accidents des jeunes enfants de moins de 15 ans en 2012 (MICS4) dans le cadre de la transition épidémiologique en Algérie". Les deux chercheurs ont tenté d'analyser les données de la MICS4 en ce qui concerne les accidents de la circulation, les accidents/blessures faisant partie du profil épidémiologique en changement, notamment sous l'angle des causes de décès.

Le quatrième article est intitulé "Les jeunes (15-29 ans) ni scolarisés ni en emploi ni en formation « NEET » : Analyse comparative à travers cinq pays arabes méditerranéens (Algérie, Egypte, Liban Maroc et Tunisie)". L'auteur a tenté de traiter le concept "NEET", d'examiner les caractéristiques de cette catégorie, et de comparer les cinq pays inclus dans le champ de l'étude quant aux facteurs qui augmentent la probabilité que le jeune s'engage dans cette catégorie.

La cinquième étude, réalisée par Guend Abd-El-Hani, était intitulé "Les musulmans sénégalais : la dimension démographique". L'étude était basée sur l'enquête démographique et de santé du Sénégal de 2005. Le chercheur a produit des estimations du nombre et des caractéristiques de la population totale pour la période 2009-2029.